

États financiers consolidés de
Municipalité de Casselman

31 décembre 2022

Municipalité de Casselman

31 décembre 2022

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 2
État consolidé des résultats	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 – 14
Annexes	
Immobilisations corporelles consolidées – Annexe 1	15
Excédent accumulé consolidé – Annexe 2	16
État consolidé de la variation des réserves et fonds de réserve – Annexe 3	17
État consolidé des charges par nature – Annexe 4	18

Aux membres du Conseil, résidents et contribuables de
Municipalité de Casselman

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Municipalité de Casselman (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points – rapport du prédécesseur

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ont été audités par un autre cabinet d'auditeurs qui a exprimé une opinion non modifiée en date du 25 mai 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)
Le 7 juillet 2023

MNP s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

MNP s.r.l./LLP

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703
T: 613.632.4178 F: 613.632.7703

Municipalité de Casselman
État consolidé des résultats
 Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Imposition – toutes catégories	6 878 685	7 309 560	6 725 272
Moins : Montants reçus pour les comtés et les conseils scolaires (note 3)	(3 571 214)	(3 706 852)	(3 436 592)
Imposition nette aux fins municipales	3 307 471	3 602 708	3 288 680
Frais des usagers	3 865 265	7 217 530	3 801 420
Paiements de transfert			
Gouvernement du Canada	127 885	658 861	103 021
Province de l'Ontario	441 118	1 210 012	599 501
Autres municipalités	86 344	144 561	141 338
Licences et permis	289 745	368 364	206 634
Revenus de placements	42 275	248 486	51 723
Pénalités et intérêts	35 850	23 073	21 160
Amendes	30 300	17 301	4 846
Loyer	14 200	15 384	17 646
Vente de matériaux	31 700	32 532	41 284
Dons	2 500	51 075	1 328
	8 274 653	13 589 887	8 278 581
Charges (annexe 4)			
Administration générale	1 210 497	1 471 056	1 130 721
Protection des personnes et des biens	1 259 557	1 513 446	1 233 616
Services de transport	929 005	1 587 264	1 125 730
Services environnementaux	1 736 654	3 052 475	2 822 155
Loisirs et services culturels	977 289	1 442 275	1 118 619
Urbanisme et aménagement	327 613	767 738	390 134
	6 440 615	9 834 254	7 820 975
Excédent de l'exercice	1 834 038	3 755 633	457 606
Excédent accumulé au début	32 360 614	32 360 614	31 903 008
Excédent accumulé à la fin (annexe 2)	34 194 652	36 116 247	32 360 614

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Municipalité de Casselman
État consolidé de la situation financière
au 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
Actifs		
Actifs financiers		
Encaisse	11 040 777	10 406 403
Placements (note 4)	138 692	172 485
Taxes à recevoir	265 076	169 093
Débiteurs	1 194 479	837 653
Terrains détenus pour revente	1 614 634	614 634
	14 253 658	13 200 268
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	3 463 809	1 497 834
Activités de fermeture et d'après-fermeture du dépotoir (note 6)	1 380 922	1 275 827
Revenus reportés (note 7)	2 355 589	4 034 816
Emprunts (note 8)	19 963 800	15 847 079
	27 164 120	22 655 556
Dettes nettes	(12 910 462)	(9 455 288)
Engagements (note 11)		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	48 853 971	41 610 988
Frais payés d'avance	172 738	204 914
	49 026 709	41 815 902
Excédent accumulé (annexe 2)	36 116 247	32 360 614

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil

_____, Mairesse

_____, Trésorier

Municipalité de Casselman

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022 Budget	2022 Réal	2021 Réal
	\$	\$	\$
Excédent de l'exercice	1 834 038	3 755 633	457 606
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	33 736	12 916
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 808 360	1 747 970
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 753 786)	(9 085 079)	(1 365 708)
Ajustement des immobilisations corporelles	-	-	95 720
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	-	32 176	(36 831)
(Augmentation) diminution de la dette nette	(7 919 748)	(3 455 174)	911 673
Dette nette au début	(9 455 288)	(9 455 288)	(10 366 961)
Dette nette à la fin	(17 375 036)	(12 910 462)	(9 455 288)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Municipalité de Casselman
État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	3 755 633	457 606
Variation des éléments hors caisse des actifs et passifs		
(Augmentation) diminution des taxes à recevoir	(95 983)	138 878
(Augmentation) diminution des débiteurs	(356 826)	281 344
Augmentation des terrains détenus pour revente	-	(1 539 556)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	551 956	67 718
Augmentation des activités de fermeture et d'après-fermeture du dépotoir	105 095	21 253
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(1 679 227)	901 307
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	32 176	(36 831)
	(1 442 809)	(165 887)
Éléments de fonctionnement hors caisse		
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	33 736	12 916
Amortissement des immobilisations corporelles	1 808 360	1 747 970
Ajustement d'immobilisations corporelles	-	95 720
	1 842 096	1 856 606
Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement	4 154 920	2 148 325
Activité d'immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 671 060)	(1 365 708)
Activité de placement		
Produit de la cession de placements	33 793	919 291
Activités de financement		
Produit d'emprunts à long terme	5 051 000	1 550 000
Remboursement du capital des emprunts	(934 279)	(856 320)
	4 116 721	693 680
Augmentation nette de l'encaisse	634 374	2 395 588
Encaisse au début	10 406 403	8 010 815
Encaisse à la fin	11 040 777	10 406 403

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 9.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Méthodes comptables futures

Date d'application : 1^{er} avril 2022

Chapitre SP 1201 – Présentation des états financiers

Le présent chapitre établit les principes généraux et les normes d'information applicables aux états financiers des gouvernements.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 2601 – Conversion des devises

Le présent chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux opérations libellées en devises dans les états financiers des gouvernements.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3041 – Placements de portefeuille

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter, dans les états financiers des gouvernements, les placements de portefeuille.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3450 – Instruments financiers

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, y compris les dérivés.

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont une durée de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation des actifs financiers nets pour l'exercice.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

1. Méthodes comptables futures (suite)

Date d'application : 1^{er} avril 2023

Chapitre SP 3400 – Revenus

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon rétroactive ou prospective.

2. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Municipalité sont la responsabilité de la direction et sont présentés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'emphase des états financiers du CCSP est sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état consolidé de la situation financière présente les actifs et passifs. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. Les actifs financiers nets sont la différence entre les actifs financiers et les passifs. Cette information donne les besoins futurs de revenus de la Municipalité et sa capacité de financer ses activités et de faire face à ses engagements.

Périmètre comptable

États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles et incluent les opérations de tous les comités du Conseil et de la Commission suivante qui sont sous le contrôle du Conseil :

Bibliothèque Publique de Casselman
Corporation de la revitalisation du centre-ville de Casselman

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens ou services et la création d'une obligation de payer.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation des actifs financiers nets.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'actif. Le coût, moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile avec les durées suivantes :

Machinerie et équipement	5 – 50 ans
Véhicules	10 – 20 ans
Routes	10 – 50 ans
Améliorations des terrains	20 – 75 ans
Bâtiments et installations	20 – 90 ans

L'amortissement débute dans le mois où l'actif est mis en service et se termine dans le mois de la cession. Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

Les terrains ne sont pas amortis compte tenu de leur durée de vie infinie.

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges, sauf si regroupés, lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs, des compteurs, des poteaux et des bornes-fontaines.

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Placements

Les placements sont des dépôts à terme comptabilisés au coût. Les intérêts courus sont inclus dans les débiteurs.

Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation, pour laquelle elle a reçu les fonds.

Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées à l'état consolidé des résultats et les notes complémentaires sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Activités des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires

L'imposition des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires est composée des éléments suivants :

	Comtés unis	Conseils scolaires	Total
	\$	\$	\$
2022			
Imposition	2 305 684	1 281 701	3 338 710
Taxes supplémentaires	94 915	34 762	129 677
Taxes annulées	(5 874)	(4 336)	(10 210)
	2 394 725	1 312 127	3 706 852
2021			
Imposition	2 106 008	1 232 702	3 338 710
Taxes supplémentaires	97 016	38 668	135 684
Taxes annulées	(14 640)	(23 162)	(37 802)
	2 188 384	1 248 208	3 436 592

4. Placements

	2022	2021
	\$	\$
Épargnes à terme, 0,5 % à 0,6 %, échéant entre août 2023 et juin 2024	138 692	172 485

5. Emprunt bancaire

La Municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2021) au taux préférentiel majoré de 0,75 % (majoré de 0,75 % en 2021) dont la totalité était inutilisée en fin d'exercice (inutilisée en fin d'exercice 2021).

6. Activités de fermeture et d'après-fermeture du dépotoir

Le montant inclut des dépenses pour les activités de fermeture et d'après-fermeture du dépotoir. Les frais courus pour ces charges sont estimés par des experts en environnement. Le dépotoir est fermé.

Les exigences des activités de fermeture et d'après-fermeture du dépotoir ont été estimées selon les normes de l'industrie et incluent le recouvrement final et la revégétation du dépotoir, la surveillance des puits, l'échantillonnage et l'analyse des eaux souterraines et des eaux de surface, la surveillance du niveau des eaux souterraines et la préparation des rapports au ministère.

Les frais courus enregistrés sont basés sur des estimations et des hypothèses pour des événements sur une période de plus de 20 ans. Des événements futurs pourraient affecter de façon significative les estimations enregistrées. Ces écarts seront enregistrés lorsqu'ils seront connus.

7. Revenus reportés

	2022	2021
	\$	\$
Frais de développement	2 057 561	3 350 436
Parcs	20 697	20 201
Autres	277 331	664 179
	2 355 589	4 034 816

La variation nette au cours de l'exercice des revenus reportés s'explique comme suit :

Montants reçus	2 723 795	1 058 658
Revenus de placements	73 119	24 418
Revenus reportés constatés	(4 476 141)	(181 769)
	(1 679 227)	901 307
Revenus reportés au début	4 034 816	3 133 509
Revenus reportés à la fin	2 355 589	4 034 816

8. Emprunts

	2022	2021
	\$	\$
Emprunts contractés par la Municipalité portant intérêt entre 2,01 % et 5,15 %, échéant entre 2026 et 2049	19 963 800	15 847 079

Des emprunts expliqués ci-dessus, les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	Imposition générale	Frais des usagers	Total
	\$	\$	\$
2023	275 425	742 356	1 017 781
2024	279 065	764 447	1 043 512
2025	1 832 790	787 153	2 619 943
2026	286 618	810 548	1 097 166
2027	2 475 280	834 653	3 309 933
Ensuite	2 420 044	8 455 421	10 875 465
	7 569 222	12 394 578	19 963 800

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales.

9. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 9 085 079 \$ (1 365 708 \$ en 2021), dont 1 414 019 \$ (nul \$ en 2022) ont été payés après la fin d'exercice et 7 671 060 \$ (1 365 708 \$ en 2021) ont été payés au cours de l'exercice.

10. Régimes de pension

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime interemployeurs qui, pour 2022, était pour 18 des membres (19 en 2021) du personnel. Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à recevoir par les employés en fonction du nombre d'années de service et le niveau de salaire.

Le montant contribué au RREMO en 2022 était de 132 717 \$ (81 905 \$ en 2021) pour services courants et est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats.

11. Engagements

Collecte de déchets et de recyclage

La Municipalité s'est engagée dans un contrat pour la collecte de déchets et de recyclage. Cette entente a été signée en décembre 2019 et vient à échéance en décembre 2023. Les déboursés totaux prévus au cours du prochain exercice ont été estimés à 112 000 \$.

Entretien du système d'aqueduc et d'égouts

La Municipalité a signé en décembre 2021 une entente pour l'entretien du système d'aqueduc et d'égouts qui vient à échéance en décembre 2026. Les déboursés totaux prévus au cours des quatre prochains exercices ont été estimés à 2 605 000 \$.

Entretien paysager

La Municipalité s'est engagée dans des contrats pour l'entretien paysager. Ces ententes ont été signées en 2020 et 2021 et viennent à échéance en octobre 2024. Les déboursés totaux prévus au cours des deux prochains exercices ont été estimés à 91 000 \$.

12. Droits contractuels

Entente de location

La Municipalité a signé cinq ententes pour la location de bâtiments. Ces ententes ont été signées entre septembre 2012 et mars 2022 et viennent à échéance entre mars 2024 et août 2027. Les encaissements totaux prévus au cours des cinq prochains exercices ont été estimés à 845 000 \$.

13. Chiffres du budget

Le budget initial de fonctionnement approuvé par la Municipalité est présenté à l'état consolidé des résultats. Les budgets prévus comme investissements dans les immobilisations corporelles sont sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice, les montants prévus peuvent être différents des chiffres réels. De plus, la Municipalité ne budgète pas de transactions dans les réserves et fonds de réserve, sauf les transferts avec le fonctionnement ou les immobilisations corporelles.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Municipalité de Casselman
Immobilisations corporelles consolidées
 Exercice terminé le 31 décembre 2022

Annexe 1

	Terrains et améliorations des terrains	Bâtiments et installations	Véhicules	Routes	Machinerie et équipement	Construction en cours	2022	2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Début de l'exercice	5 521 768	37 110 776	1 761 622	9 497 177	13 248 112	5 308 085	72 447 540	71 678 546
Acquisitions	651 288	1 140 356	22 422	217 016	185 714	6 868 283	9 085 079	1 365 708
Cessions	-	(47 008)	-	(327 935)	-	-	(374 943)	(596 714)
Transferts	-	5 308 085	-	-	-	(5 308 085)	-	-
Fin de l'exercice	6 173 056	43 512 209	1 784 044	9 386 258	13 433 826	6 868 283	81 157 676	72 447 540
Amortissement cumulé								
Début de l'exercice	2 129 686	13 621 427	1 298 508	6 159 038	7 627 893	-	30 836 552	29 576 660
Amortissement	134 405	765 426	111 767	188 602	608 160	-	1 808 360	1 747 970
Amortissement cumulé sur les cessions	-	(28 882)	-	(312 325)	-	-	(341 207)	(488 078)
Fin de l'exercice	2 264 091	14 357 971	1 410 275	6 035 315	8 236 053	-	32 303 705	30 836 552
Valeur comptable nette	3 908 965	29 154 238	373 769	3 350 943	5 197 773	6 868 283	48 853 971	41 610 988

Annexe 2

	2022	2021
	\$	\$
Réserves (annexe 3)		
Fonds de roulement	307 438	282 438
Élections municipales	-	13 500
Département des incendies	605 525	430 525
Hydro Casselman Inc.	75 042	75 042
Terrains détenus pour la revente	1 614 634	1 614 634
Activités récréatives	159 000	100 000
Routes	339 000	364 000
	3 100 639	2 880 139
Fonds de réserve (annexe 3)		
Adduction d'eau	245 639	1 784 051
Réseaux d'égouts	818 903	524 018
Urbanisme et aménagement	125 595	13 655
Dépotoir	132 915	176 749
	1 323 052	2 498 473
	4 423 691	5 378 612
Fonctionnement		
Pour la diminution de l'imposition	4 003 912	3 001 493
Bibliothèque publique de Casselman	137 953	261 826
Corporation de la revitalisation du centre-ville de Casselman	41 442	24 872
	4 183 307	3 288 191
Investis dans les immobilisations corporelles	28 890 171	25 763 909
Immobilisations corporelles non financées	-	(794 271)
Provision pour site d'enfouissement non financée	(1 380 922)	(1 275 827)
	27 509 249	23 693 811
	36 116 247	32 360 614

Municipalité de Casselman

État consolidé de la variation des réserves et fonds de réserve

Exercice terminé le 31 décembre 2022

Annexe 3

	2022	2021
	\$	\$
Revenus		
Placements	42 207	16 853
Transferts nets du fonctionnement	(997 128)	2 992 720
Variation des réserves et fonds de réserve	(954 921)	3 009 573
Réserves et fonds de réserve au début	5 378 612	2 369 039
Réserves et fonds de réserve à la fin	4 423 691	5 378 612

Municipalité de Casselman
État consolidé des charges par nature
 Exercice terminé le 31 décembre 2022

Annexe 4

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
	\$	\$	\$
Charges			
Salaires, traitements et avantages sociaux	2 210 882	2 479 508	1 899 817
Intérêts	494 552	541 254	436 743
Matériaux	443 408	526 425	394 496
Services contractuels	3 221 852	4 412 703	3 297 896
Transferts externes	69 921	32 268	31 137
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 808 360	1 747 970
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	33 736	12 916
	6 440 615	9 834 254	7 820 975